

## AVIS DE CONSULTATION N°09/DARH/2025

LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE D'IMPRESSION D'ALGER, LANCE UNE  
CONSULTATION PORTANT :

### « LA REALISATION D'UN DATACENTER »

- Travaux d'aménagement du local destiné au Datacenter.
- Fourniture et installation d'équipements, Logiciels pour Datacenter.
- Sécurité physique du Datacenter.

Les entreprises de droit algérien spécialisées dans le domaine des systèmes d'information et des systèmes de sécurisation et disposant au minimum d'une attestation de bonne exécution délivrée par un maître d'ouvrage justifiant de la réalisation d'une opération similaire, peuvent retirer le cahier des charges auprès de la direction générale de la S.I.A-SPA située à la Zone Industrielle El –Alia-Bab Ezzouar Alger, TEL : 023 83 96 22 -FAX : 023 83 96 75, Contre paiement d'une somme non remboursable de vingt mille Dinars Algériens (20.000 DA) auprès du CPA Bab Ezzouar agence 146 n° de compte : 146 4017012701-51.  
Les soumissionnaires sont tenus d'accompagner leur offre avec une caution de soumission d'une valeur égale à 1% du montant TTC de leur offre.

Les personnes déléguées pour le retrait du cahier des charges doivent se munir de :

- Copie d'une pièce d'identité en cours de validation ;
- D'une lettre d'accréditation délivrée par le candidat à la soumission ;
- D'une copie du registre de commerce ;
- D'un avis de paiement de la somme de 20 000 DA.

Un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date de la première parution de l'avis de consultation est accordé pour le dépôt des offres.

Les documents constitutifs de l'offre sont indiqués à l'article 14 du cahier des charges. Les trois enveloppes comportant les dossiers de candidature, l'offre technique et l'offre financière doivent être insérées dans une seule enveloppe unique fermée et anonyme, ne portant que les mentions suivantes :

AVIS DE CONSULTATION  
N°09/DARH/2025  
Réalisation d'un Datacenter  
A n'ouvrir que  
Par la Commission d'Ouverture des Plis et d'Evaluation des offres

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de soixante (60) jours, à compter de la date de l'ouverture des plis